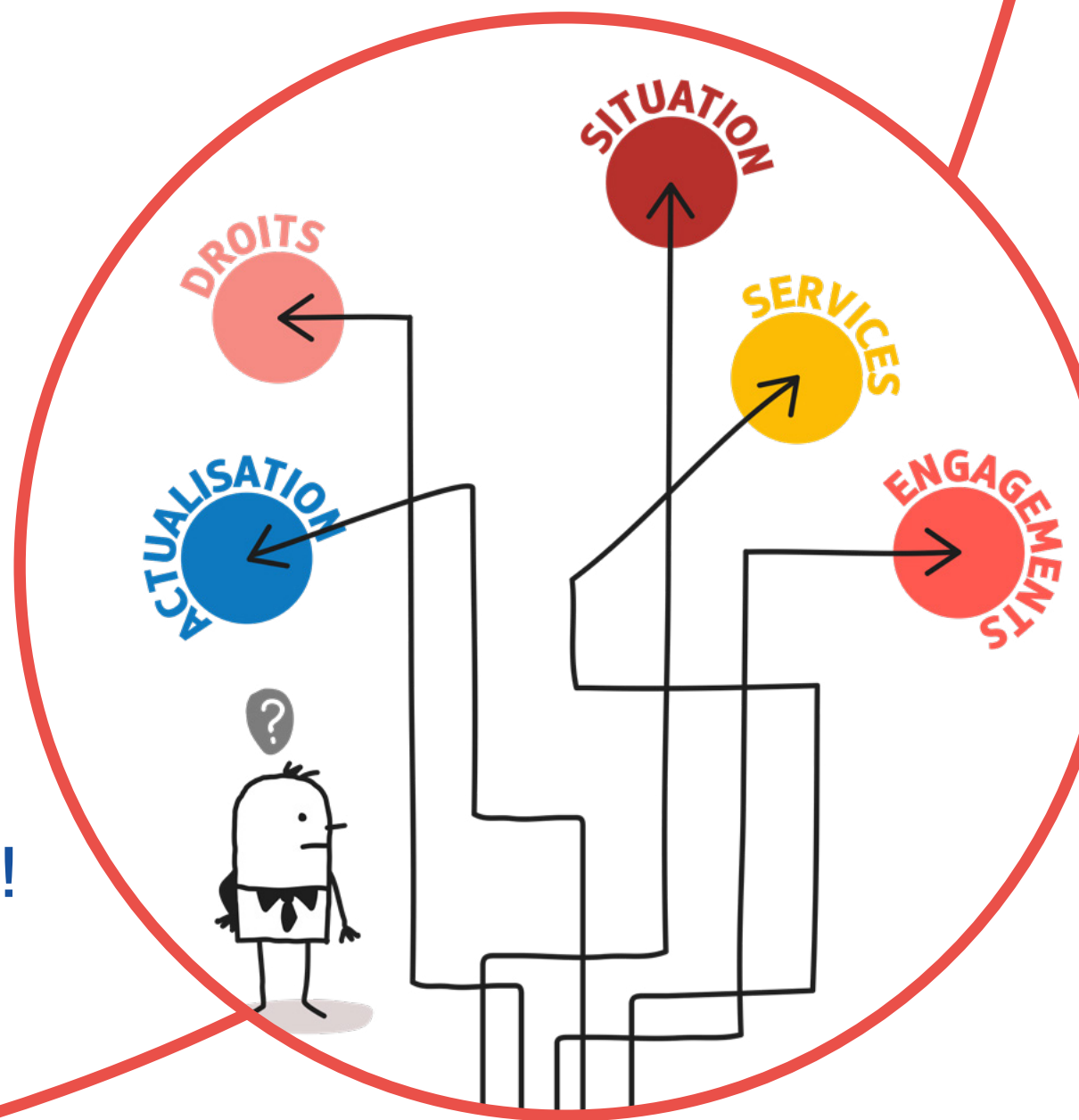


GUIDE PRATIQUE DU DEMANDEUR D'EMPLOI

L'essentiel pour bien démarrer !



Vos droits, vos engagements

L'inscription à Pôle emploi vous permet d'obtenir des **aides**, mais vous devez respecter **certaines obligations**.

Votre inscription vous donne des droits

L'ACCÈS GRATUIT AUX SERVICES PÔLE EMPLOI



Accéder aux offres d'emploi, utiliser des services sur Internet, participer à des ateliers, être accompagné et aidé par un conseiller, construire votre Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE).



UNE PROTECTION SOCIALE

Vous avez droit à une protection contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.



UNE ALLOCATION

Si vous y avez droit, vous percevez chaque mois une allocation.

PÔLE EMPLOI À L'ÉCOUTE



Pour répondre aux attentes et aux besoins des demandeurs d'emploi, Pôle emploi a créé des **comités de liaison départementaux**. Ce sont des temps de rencontre entre Pôle emploi, les syndicats et les associations de chômeurs pour échanger sur les services proposés, les améliorations possibles, les actions pour l'emploi à mettre en place... Il existe aussi un **comité national de liaison** qui travaille sur l'évolution des services et répond aux propositions et demandes des comités de liaison départementaux.

Être inscrit comme demandeur d'emploi vous engage à...

RECHERCHER UN EMPLOI :



- Réaliser des actions positives et répétées pour rechercher un emploi, créer ou reprendre une entreprise. Vous devez en apporter des preuves (*copies de lettres de réponse d'employeur, invitations à des entretiens, etc.*);
- Être présent lors des rendez-vous fixés par Pôle emploi, ou prévenir et expliquer vos absences ;
- Accepter les offres raisonnables d'emploi (*si les compétences, la distance, le salaire sont jugés adaptés à votre situation*);
- Suivre une action de formation si elle vous est prescrite par votre conseiller.

ACTUALISER VOTRE DEMANDE D'EMPLOI :



- Vous actualiser tous les mois ;
- Informer d'un changement de situation dans les 72 heures ;
- Déclarer une absence de plus de 7 jours. Vous ne devez pas dépasser 35 jours d'absence par an.

ÊTRE ACTEUR DE VOTRE PROJET PERSONNALISÉ D'ACCÈS À L'EMPLOI



Construire votre PPAE avec votre conseiller Pôle emploi, réaliser les actions programmées, assister aux ateliers convenus ensemble.

IMPORTANT

Si vous ne respectez pas ces obligations, la loi autorise Pôle emploi à interrompre votre inscription. Vous ne percevrez plus d'allocations.



Une obligation : l'actualisation

Pour percevoir l'allocation, vous devez **confirmer chaque mois** que vous êtes toujours demandeur d'emploi.

Comment ?

.....

WWW Sur pole-emploi.fr, en cliquant sur [«M'actualiser»](#).



Sur les **ordinateurs en accès libre** de votre agence Pôle emploi.



Sur l'application mobile **«Mon espace»**.



Quand ?

.....

L'actualisation peut se faire à partir du 28 de chaque mois (*le 26 pour le mois de février*) jusqu'au 15 du mois suivant à minuit.



AGENDA

MOIS EN COURS						
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MOIS SUIVANT						
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

IMPORTANT

Si vous oubliez, vous ne serez plus inscrit comme demandeur d'emploi et vous ne percevrez plus votre allocation !



Changements de situation

Dès que possible, vous devez **rapidement informer Pôle emploi** de vos changements de situation.

Quels changements déclarer ?

Vous devez informer Pôle emploi si :



Vous **travaillez** : communiquez vos bulletins de salaire à Pôle emploi. Vous pouvez les transmettre sur **pole-emploi.fr**, dans «Votre espace personnel» , à la rubrique «Mes échanges avec Pôle emploi».



Votre **titre de séjour** se termine (*pour les personnes étrangères*).



Vous êtes en **arrêt maladie**, en accident du travail ou en congé maternité.



Vous vous **absentez** plus de 7 jours.



Vous venez d'obtenir une **pension d'invalidité** de 2ème ou 3ème catégorie (*allocation pour les personnes qui ne peuvent plus travailler à cause d'une maladie, d'un accident*).



Vous prenez votre **retraite**.



Vous **déménagez**.



Vous débutez une **formation**.



RAPPEL

SCANNEZ ET ENVOYEZ CERTAINS DOCUMENTS À PÔLE EMPLOI VIA VOTRE ESPACE PERSONNEL

Comment faire ?

Vous pouvez déclarer votre changement de situation sur pole-emploi.fr ou par téléphone au **3949** (*service gratuit + prix de l'appel*) ou sur l'application mobile «**Mon espace**».



Vous pouvez partir **jusqu'à 35 jours** par an en faisant une déclaration d'absence sur pole-emploi.fr

ATTENTION

Vous avez 72 heures pour informer Pôle emploi d'un changement !



Services en ligne

Découvrez tous les services accessibles en ligne 24h/24 et 7j/7.



M'INSCRIRE OU ME RÉINSCRIRE

Pour votre première **inscription** ou votre ré-inscription, vous pouvez effectuer cette démarche en ligne.



DÉMARCHES

Toutes les infos concernant vos **démarches** auprès de Pôle emploi (*actualisation, allocations, envoi de justificatifs*).



CHANGEMENT DE SITUATION

Toutes les infos pour signaler un **changement de situation**.



MON ESPACE PERSONNEL

Dès la page d'accueil de votre **espace personnel**, vous accédez à un tableau de bord personnalisé en fonction de votre situation. Vos services sont regroupés par grande thématique : mon journal de recherche d'emploi, ma recherche d'offres, mes allocations, mes candidatures, profil de compétences et propositions...



MA RECHERCHE D'OFFRES

Sur **pole-emploi.fr**, vous pouvez rechercher et postuler à des **offres d'emploi**. Vous pouvez également vous abonner à cinq recherches d'offres (*au maximum*).



ME RENSEIGNER SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Accéder à toute l'**information Marché du travail** depuis le site **pole-emploi.fr** : informations sur les métiers, les secteurs d'activité et la météo de l'emploi régionale.



UTILISER LES RÉSEAUX SOCIAUX DANS MA RECHERCHE

Aujourd'hui, difficile de se limiter aux annonces d'emploi, il faut **mobiliser son réseau**. Pourquoi ne pas utiliser les réseaux sociaux dans le cadre de votre recherche d'emploi ?

Services en ligne

Découvrez tous les services accessibles en ligne 24h/24 et 7j/7.



CONSULTER LES ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS DANS MA RÉGION

Consultez l'ensemble des manifestations organisées par Pôle emploi et ses partenaires en Bourgogne-Franche-Comté, au national et à l'international (*forum de recrutements, jobdating, forums d'informations...*).



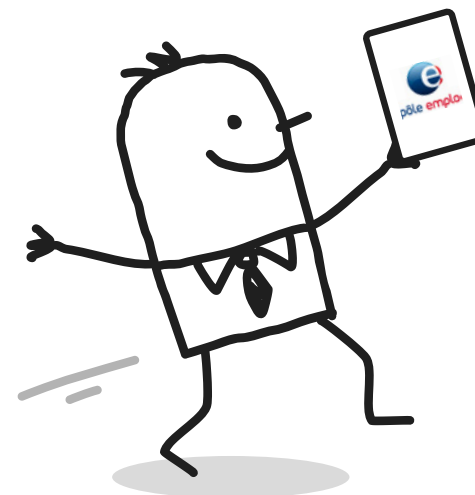
UTILISER L'EMPLOI STORE

C'est un portail avec des services digitaux sous forme d'applications mobiles ou web **classés selon 6 thématiques** : choisir un métier, se former, préparer sa candidature, trouver un emploi, international et créer une entreprise.



UTILISER LES APPLICATIONS MOBILES

Connaissez-vous les applications Pôle emploi ? Mon espace, mes offres, ma formation, mes événements... Pôle emploi met gratuitement à votre disposition des applications mobiles accessibles sur smartphones et tablettes.



UTILISER LES MOOC DANS MA RECHERCHE

Les **MOOC** - ou cours en ligne ouverts à tous - vous permettent d'apprendre et développer vos compétences. Une autre manière de faire avancer votre recherche d'emploi !



RECHERCHER UNE FORMATION

Sur pole-emploi.fr, en cliquant sur «trouver ma formation», vous accédez en toute autonomie au **catalogue des formations France entière**. Vous pouvez rechercher une formation, en consulter le détail, contacter directement l'organisme, prendre rendez-vous en ligne.

Ce service est également accessible sur smartphone et tablettes depuis l'application mobile «Ma formation».